



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **12 mai 2014**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### ***Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir***

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 pour un montant total de **2 281 495, 97 F**, selon liste annexée ;  
(déduction faite du crédit budgétaire supplémentaire, rubrique 050.304, de F 378 187 destiné à l'apport extraordinaire prévu à l'art. 31 des statuts de la CAP, approuvé par délibération du conseil municipal du 18/03/2013 et par le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement le 4 octobre 2013).
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

**Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 30 juin 2014.**

Vandœuvres, le 21 mai 2014

La Présidente du Conseil municipal  
**Floriane ERMACORA**